

Manifeste pour une coopération européenne sur l'identité auto-souveraine (Self Sovereign Identity, SSI)



L'identité numérique est un pilier de notre société. Elle constitue une couche fondamentale sur laquelle les services numériques, publics et privés, sont fournis aux citoyens français. A l'aune de la proposition de révision du règlement eIDAS¹ (Electronic Identification Authentication and Trust Services) pour l'établissement d'une identité numérique européenne, de nouvelles opportunités et de nombreux défis se présentent en matière de gestion de l'identité numérique des citoyens européens.

L'ensemble des interactions en ligne de nos concitoyens exigent que les personnes soient en mesure de s'identifier et de s'authentifier en toute confiance en conservant la maîtrise de leurs données personnelles. Certaines solutions actuellement proposées par le secteur privé, qu'elles soient centralisées ou fédérées, pourraient se développer aux dépens de la vie privée des utilisateurs et de notre souveraineté numérique. Dans ce contexte, il est essentiel que nous nous saisissons des mesures européennes envisagées, afin de garantir que toutes les solutions et composantes de l'identité numérique française reflètent nos valeurs européennes.

L'identité auto-souveraine, qui place l'individu au centre de chacune de ses interactions numériques, amorce une transformation fondamentale dans la façon dont les personnes et organisations prouvent leur identité en ligne. Elle caractérise un tournant majeur en termes de cybersécurité et de confiance numérique, notamment grâce à l'utilisation d'architectures basées sur des registres électroniques.

¹ Proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council amending Regulation EU 910/2014 (eIDAS) as regards establishing a framework for a European Digital Identity

Ce nouveau paradigme fait l'objet d'un important soutien hors de nos frontières, comme en témoigne la multiplication des standards internationaux, consacrant l'Internet de la confiance de demain. L'Allemagne et l'Espagne ont déjà signé un protocole d'accord témoignant de leur volonté commune d'échanger sur le domaine de l'identité auto-souveraine d'un point de vue technique, réglementaire et opérationnel². Deux déclarations bilatérales similaires viennent d'être signées entre l'Allemagne et la Finlande³ ainsi qu'entre l'Allemagne et les Pays-Bas⁴. Cette collaboration est ouverte aux autres États membres européens engagés dans l'élaboration de solutions d'identités numériques de confiance pour leurs citoyens. En tant qu'industriels ou institutionnels français et tiers de confiance naturels de notre économie, nous ne pouvons que souhaiter que la France se joigne à cette coopération.

Le ministère de l'Intérieur a déjà manifesté son intérêt pour le sujet de l'identité auto-souveraine, comme en témoigne un Livre Blanc dédié et publié en mai 2021⁵. L'architecture décrite permet de combiner des infrastructures reliant des acteurs privés, publics, des personnes physiques ou encore des périphériques informatiques. Tous peuvent y être authentifiés avec une identité légalement reconnue, grâce à un registre électronique partagé qui garantit la maîtrise et l'intégrité des données échangées entre ces acteurs. L'écosystème décrit permet de mutualiser les coûts d'infrastructure pour diffuser ces technologies jusqu'aux plus petits acteurs. Cet environnement ouvert entraîne naturellement de la valeur par effet réseau, le tout dans un environnement déjà standardisé et testé.

Nous ne pouvons qu'adhérer à cette vision qui, grâce à une sécurisation accrue des échanges, permettra à la fois aux citoyens de reprendre la maîtrise de leurs données personnelles, aux industriels de réaliser des gains de productivité dans leurs échanges, et aux administrations d'accélérer leur transformation numérique. L'identité auto-souveraine soutiendra ainsi la croissance de nos économies et du marché unique européen. En tant qu'acteurs du secteur industriel et institutionnel, nous sommes d'ores et déjà en capacité de matérialiser cette vision. Comme nous avons pu l'observer à l'international, l'impulsion politique et les synergies entre États membres s'avèrent néanmoins clés pour l'adoption de ce modèle vertueux.

La collaboration entre le secteur privé et le secteur public est à consolider, le premier amenant la technologie et les infrastructures, le second favorisant la recherche et mettant à disposition certaines informations pivots afin de susciter la confiance entre chacun des acteurs. Forts de notre expertise en matière d'identité numérique et de registres électroniques, nous nous tenons à votre disposition pour discuter plus amplement du modèle de l'identité auto-souveraine, de ses avantages technologiques et de ses opportunités industrielles.

Dans une période cruciale où les initiatives étrangères se multiplient, notre collaboration est aujourd'hui plus que jamais essentielle et urgente. Elle seule nous permettra de disposer d'un nouveau schéma clé sécurisant davantage la sphère identitaire des citoyens, des collectivités et des entreprises, tout en affirmant notre souveraineté numérique.

Nous nous tenons à la disposition des pouvoirs publics pour avancer ces importantes discussions.

² *Joint Declaration on cooperation and exchange of best practices in the field of self-sovereign identity between the Federal Republic of Germany and the Kingdom of Spain*. 29 juillet 2021

³ *Declaration for cooperation and exchange of best practices in the field of Self Sovereign Identity between the Federal Republic of Germany and the Republic of Finland*. 22 septembre 2021

⁴ *Nederland gaat met Duitsland werken aan digitale identiteit, ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties*. 23 septembre 2021

⁵ Ministère de l'Intérieur, *Livre blanc Blockchain et Identification Numérique : restitution des ateliers du groupe de travail « blockchain et identité (BCID) »*, mai 2021